



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
« SÉANCE ORDINAIRE » DU
MERCREDI 03 FEVRIER 2010 / 18 H 30**

Président de séance

Monsieur Damien MOREL, maire

Secrétaire de séance

Monsieur Claude SCHIEPTES

Membres élus

Présents	Monsieur Damien MOREL, Maire Monsieur Jean-Luc ANSELLE, 1 ^{er} adjoint Monsieur Olivier EVERAERE, 2 ^{ème} adjoint Monsieur Marc LEGRAND, 3 ^{ème} adjoint Madame Karine DEBUSSCHÈRE, 4 ^{ème} adjointe Madame Monique DEVISSCHER Monsieur Patrick PREVOST	Madame Marie-Paule CORNUAU Madame Christine TAVERNIER – TRACHE Monsieur Claude SCHIEPTES Madame Delphine LAVISSE – DELHAYE Monsieur Francis FLAJOLET Madame Aurélie HEDEN Mademoiselle Sandrine DERUDDER
Absent(s) ou Excusé(s)	Monsieur Casimir LETELLIER, donne pouvoir à Monsieur Damien MOREL	

Monsieur Claude SHIEPTES accepte avec l'accord du conseil d'assurer le rôle de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la question n° 12 (convention grand Raid' – autorisation de signature). Proposition acceptée à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 26 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 [Question n° 2010-01 : Contrat Enfance et Jeunesse de la CAF : délégation de signature](#)
- 2 [Question n° 2010-02 : Accueils de Loisirs Sans Hébergement : transfert de gestion au CCAS](#)
- 3 [Question n° 2010-03 : Désaffectation des locaux de l'école primaire](#)
- 4 [Question n° 2010-04 : Taux des taxes communales 2010](#)
- 5 [Question n° 2010-05 : subventions aux associations](#)
- 6 [Question n° 2010-06 : remboursement de frais](#)
- 7 [Question n° 2010-07 : Enquête publique : épandage de boues par la société NORAMPAC AVOT VALLEE](#)
- 8 [Question n° 2010-08 : Eclairage public Lotissement le Village](#)
- 9 [Question n° 2010-09 : Mise en place d'une signalétique commerciale](#)
- 10 [Question n° 2010-10 : achat partiel parcelle A689](#)
- 11 [Question n° 2010-11 : Achat matériel – services techniques](#)
- 12 [Question n° 2010-12 : Grand Raid' – convention – autorisation de signature](#)
- 13 [Questions diverses](#)

1 Question n° 2010-01 : Contrat Enfance et Jeunesse de la CAF : délégation de signature

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Vu le rapport de Monsieur Damien MOREL
- Vu l'avis favorable de la commission générale du 23 janvier 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat « Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Calais

2 Question n° 2010-02 : Accueils de Loisirs Sans Hébergement : transfert de gestion au CCAS

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Vu le rapport de Monsieur Damien MOREL
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances lors de sa séance du 23 janvier 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de transférer la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- d'autoriser la mise à disposition de personnel communal au CCAS pour les ALSH
- d'accepter le transfert des charges de personnel associées

Le Conseil Municipal précise également que la capacité d'accueil passera de 12 à 24 enfants pour l'ensemble des ALSH

3 Question n° 2010-03 : Désaffectation des locaux de l'école primaire

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Vu le rapport de Monsieur Damien MOREL
- Vu la nécessité de statuer sur le sujet, dans le but de céder les locaux à un bailleur social
- Vu l'avis favorable de la commission générale en date du 23 janvier 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désaffecter officiellement les locaux de l'ancienne école primaire, fermée de fait depuis 2003

4 Question n° 2010-04 : Taux des taxes communales 2010

Rapporteur : Monsieur Marc LEGRAND

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1982,
- Vu la loi de finances pour 1985 (articles 99 et 101) et la loi de finances pour 2010,
- Considérant Qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes communales pour l'année 2010 : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti,

- Vu le rapport de Monsieur Marc LEGRAND
- Vu l'avis favorable de la Commission finances lors de sa séance du 23 janvier 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer pour 2010 aux impôts directs locaux, les taux suivants :

taux de la taxe d'habitation :	14,15 %
taux de la taxe sur le foncier bâti :	15,90 %
taux de la taxe sur le foncier non bâti :	39,50 %

5 Question n° 2010-05 : subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur Marc LEGRAND

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2331-1;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances lors de sa séance du 23 janvier 2010

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de verser aux associations, pour l'exercice 2010, les sommes suivantes aux articles 65736 et 6574 du budget communal :

Bénéficiaire	Proposition du maire – 2010
Centre communale d'action sociale(article 65736)	9000
Associations communales(article 6574)	
Club de tir	2100
Association Lecture et Loisirs	1500
Association Détente et Amitié	1500
Associations extérieures à la commune(article 6574)	
Association de parents d'enfants inadaptés APEI	70
Association Sportive des handicapés physique	60
Association des bénévoles du pavillon arc-en-ciel	60
Association Croix rouge	60
Association Confrérie du chou fleur de Saint Omer	100
Unions nationale des combattants section Saint Omer – Faubourg	80
PEP62 Association départementale des pupilles de l'enseignement public	50
Association de l'aide familiale populaire de Saint Omer	50
Association des jeunes sapeurs pompiers de Saint Omer	50
Association union des délégués départementaux de l'éducation nationale	15
RESERVE (article 6574)	3000
TOTAL DES SUBVENTIONS SANS CCAS	8695

6 Question n° 2010-06 : remboursement de frais

Rapporteur : Monsieur Marc LEGRAND

- Vu la somme engagée en urgence durant l'épisode des inondations par Monsieur le Maire, à ses frais, auprès de l'entreprise Bricoman

- Vu le refus de l'entreprise de proposer un avoir à Monsieur le Maire et une nouvelle facture à la Commune
- Vu la facture produite par Monsieur le Maire
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances lors de sa séance du 23 janvier 2010

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de verser, à titre exceptionnel, la somme de 51,85 € à Monsieur le Maire
- de prévoir cette dépense au Budget Primitif 2010, à l'article 678

7 Question n° 2010-07 : Enquête publique : épandage de boues par la société NORAMPAC AVOT VALLEE

Rapporteur : Monsieur Damien Morel

Par arrêté préfectoral du 14 décembre 2009, Monsieur le Préfet a ouvert une enquête publique sur la demande d'épandage des boues issues des installations de traitement des effluents par la Société « Norampac Avot Vallée », 71 rue Jean Jaurés à Blendecques.

Monsieur le préfet sollicite notre avis.

L'examen des pièces du dossier de demande appelle les observations suivantes:

- cette demande s'inscrit dans un contexte réglementaire de demande d'autorisation administrative, dans le cadre de l'extension du périmètre d'épandage autorisé le 20 août 1999,
- il est noté que l'extension du plan d'épandage concerne sur notre territoire communal 13,1 ha (autorisation 1999 sur les parcelles B201 B202 B1A et B1B sises au Coin Perdu) pour le NORAMCAL
- les distances d'épandage respecteront la législation en vigueur
- considérant que toutes les mesures sont prises afin de s'assurer d'un impact limité sur l'environnement et de suivre le résultat des épandages

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation pour la valorisation agricole des sous-produits de la papeterie Norampac Avot Vallée à Blendecques.

8 Question n° 2010-08 : Eclairage public Lotissement le Village

Rapporteur : Monsieur Damien Morel

- Vu l'avis de la commission appel d'offre en date du 9 décembre 2009, sur les propositions de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Le Village »
- Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 23 janvier 2010

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de retenir la **société BLOT** qui a obtenu la meilleure note pour ses trois variantes
- de s'orienter vers la solution 36 LEDS compte tenu des résultats escomptés en terme d'économies à long terme et de qualité d'éclairage (développement durable), pour un coût global de 45 701 euros HT, soit 54 659 euros TTC.
- d'inscrire ce montant au budget 2010
- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter les subventions maximales auprès du département du pas-de-calais et de la fédération départementale de l'énergie du pas-de-calais

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette affaire dans la limite du montant prévu

9 Question n° 2010-09 : Mise en place d'une signalétique commerciale

Rapporteur : Monsieur Damien Morel

- Considérant qu'il y a lieu de signaler les commerces locaux
- Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 23 janvier 2010

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'inscrire un montant de 15 000 euros HT (17 940 euros TTC) au budget 2010
- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter les subventions maximales au titre du FLACR, du FISAC et du FEDER
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette affaire dans la limite du montant prévu

10 Question n° 2010-10 : achat partiel parcelle A689

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Considérant la nécessité pour la commune et les riverains d'assurer leur sécurité en permettant les manœuvres des véhicules de secours et des services publics
- Vu l'estimation des services des domaines valables jusqu'en octobre 2010 à savoir

	coût en euro pour 10000 m2 = 1 ha
Terrain agricole	4 000,00
Indemnité d'éviction	8 211,00

qui donne un montant de 183,17 euros pour les 150m2 que la commune souhaite acquérir

- Vu l'avis favorable de la commission « finances » en date du 23 janvier 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acheter 150 m2 de terrain sur la parcelle A689 en continuité de la voirie communale
- de prendre en charge les frais notariés et de bornage éventuels
- d'inscrire ces frais au budget 2010
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération

11 Question n° 2010-11 : Achat matériel – services techniques

Rapporteur : Monsieur Damien Morel

- Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 23 janvier 2010

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de prévoir les investissements suivants et de les inscrire au budget 2010

	montant HT (€)
Transpalette	300
Groupe électrogène	200
Percuteur burineur	300
Lame de déneigement	2750
Souffleur de feuille	600
Autoradio tracteur	100
Armoire à balais	1000
Chapiteau	2000

- d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les professionnels pour des demandes de prix et de conclure les opérations dans la limite des sommes maximales prévues.

12 Question n° 2010-12 : Grand Raid' – convention – autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Damien Morel

- Vu le projet de convention « site d'accueil » entre Arques, Clairmarais, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et l'Association « Sport Nature Nord / Pas-de-Calais »

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

13 Questions diverses

- IRCANTEC :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'IRCANTEC va procéder prochainement au remboursement des cotisations payées à tort entre 1989 et 1992 pour un ancien agent.

A 19h05, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.
